

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du 16/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12/04/2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 13 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Guilhem de TARLÉ, M. Éric FRESNEAU, Mme Corinne BERNARD, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, Mme Odile GUINNEPAIN, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, Mme Françoise ANNAVAL.

Excusés : M. Aurélien VARVOU, M. Patrick BERNARD.

Secrétaire de séance : Mme Angélique COCLIN.

1 - Approbation du compte rendu du 3 avril 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Modification du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Il est rappelé que le RIFSEEP a été mis en place en 2019. Ce dernier doit être révisé. La part fixe de l'indemnité, l'IFSE, sera dorénavant versée mensuellement au lieu de trimestriellement comme le préconise la loi et des groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité des agents ont été instaurés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la modification du RIFSEEP.

3 – Règlement intérieur des services

Un règlement intérieur a été rédigé afin d'organiser les conditions de travail dans la collectivité, notamment en matière de :

- droits et obligations des agents
- temps de travail
- utilisation des locaux et du matériel
- hygiène et sécurité
- discipline

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le règlement intérieur des services.

4 – Avis sur le projet de parc photovoltaïque sur Mâron

La municipalité n'émet pas d'opposition de principe à l'installation de parcs photovoltaïques, tant que celle-ci, suffisamment éloignée de l'habitat, reste respectueuse du paysage environnant des riverains. Cependant :

- ce parc photovoltaïque se situerait sur un territoire déjà retenu par son propriétaire au titre de la "ferme" éolienne,
- l'installation d'un parc photovoltaïque favorise l'installation subséquente d'éoliennes qui pourront bénéficier des mêmes réseaux électriques,
- c'est le même promoteur qui veut ériger, par des sociétés différentes, les éoliennes et les panneaux.

Pour ces raisons, le conseil municipal de Mâron commence par demander au promoteur la signature d'un engagement public abandonnant définitivement tout projet éolien sur la commune de Mâron comme sur la commune voisine de Sassièrges, et s'interdisant de vendre à un tiers les dossiers préparatoires de ces projets.

Si ces engagements sont pris et le parc photovoltaïque édifié sur les parcelles indiquées, le Conseil Municipal s'opposera néanmoins à toute extension hors de ces parcelles pour ne pas nuire au paysage alentour de Tillaire et de ses voies d'accès.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité, pour l'instant, un avis défavorable au projet qui lui est présenté.

5 – Communication

- La consultation des habitants pour le renforcement de notre identité géographique « Mâron en Berry » a été reçue positivement jusqu'à ce jour. Résultat après le 26 avril.
- Le bulletin municipal, renommé *La Feuille de Mâron*, est en cours de finalisation. Il sera distribué fin juin.
- En date du 30 mars 2021, JPEE a fait opposition à la décision de M. Le Préfet, concernant le refus du projet éolien de Sassierges Saint Germain.

M. Gilbert BLANC, clôture la séance du conseil à 20h.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu courant juin.

Affiché et publié le 23/04/2021

Le Maire,

